

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit octobre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/10/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Thierry BELLANGEON, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Daniel CHAPOULAUD, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 104 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – AVENANT N°01 – LOT N°13, 20 ET 22, AVENANT N°02 – LOTS N°08, 11, 14, 16 ET 17, AVENANT N°04 – LOT N°07 ET 21 ET AVENANT N°05 – LOT N°02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n°2008 – 017 autorisant Monsieur le Président à signer les marchés de travaux nécessaires à la construction de l'Espace Aquatique Communautaire,

Vu la délibération n°2008 – 077 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°01 du lot n°21 pour la construction de l'Espace Aquatique Communautaire,

Vu la délibération n°2008 – 088 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°02 du lot n°21 et l'avenant n°01 aux lots n°02, 07, 11, 14 et 15 pour la construction de l'Espace Aquatique Communautaire

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres aux propositions d'avenant relatives aux lots 07 et 16

Vu la délibération n°2009 – 048 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°01 des lots n°06, 16, 20 et l'avenant n°02 aux lots n°02, 07 et 15 pour la construction de l'Espace Aquatique Communautaire

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres aux propositions d'avenant relatives au lot 07

Vu la délibération 2009-070 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant 1 des lots 8, 12 et 19, l'avenant 2 du lot 6 et l'avenant 3 des lots 2 et 7

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres à la proposition d'avenant relative au lot 09

Vu la délibération 2009-088 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant 1 des lots 9 et 17, l'avenant 3 des lots 15 et 21 et l'avenant 4 du lot 2

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres à la proposition d'avenant relative aux lots 16, 21 et 22

Monsieur le Président précise que la Commission d'Appel d'Offres a émis, le 01 octobre 2009, un avis favorable à la proposition d'avenant relative aux lots 7, 14, 16, 21 et 22 qui entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché.

Monsieur le Président donne lecture des modifications d'intervention et des coûts, hors taxe, induits.

Modifications	Lot n°02	Lot n°07	Lot n°08	Lot n°11	Lot n°13
Calage parois bassin	28 702,07				
Modification impôts		720,00			
Modification isolation			304,02		
Suppression signalétique				- 3 940,00	
Modification divers matériels					- 2 817,33
	1 734 422,28	76 647,10	91 609,16	37 304,70	25 936,44

Modifications	Lot n°14	Lot n°16	Lot n°17	Lot n°20	Lot n°21	Lot n°22
Modification divers matériels	9 258,15					
Ajout contrôle accès		12 526,50				
Ajout disconnecteur			2 553,69			
Modification serrurerie				- 99,80		
Aménagement parking					39 128,12	
Modification clôtures, plantation et arrosage						21 965,46
	320 220,42	42 049,98	191 879,87	75 618,70	474 401,87	72 268,82

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve les propositions d'avenant conduisant à une plus-value pour les lots n°02, 07, 08, 14, 16, 17, 21 et 22 et à une moins-value pour les lots n°11, 13 et 20 conformément au tableau ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président à signer ces avenants.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 09 octobre 2009

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 13/10/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE - Avenant n.1 - Lot 13, 20 et 22, avenant n.2 - Lot 08, 11, 14, 16 et 17, avenant n.4 - Lot 7 et 21 et avenant n.5 - Lot 2

Date de transmission de l'acte : 13/10/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 13/10/2009

Numéro de l'acte : 2009-104 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20091009-2009-104-DE

Date de décision : 09/10/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics